

# Dossier de presse

## Suivi des Accords de Guyane

### le 18 avril 2018

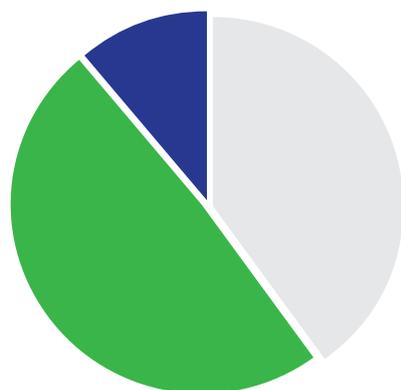


MINISTÈRE  
DES  
OUTRE-MER

Le site [www.transparenceoutremer-guyane.gouv.fr](http://www.transparenceoutremer-guyane.gouv.fr) a été lancé le 30 mars 2018.



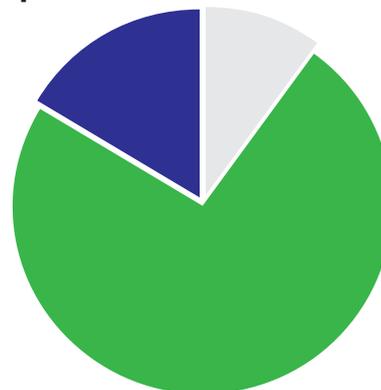
État d'avancement des engagements présidentiels fin décembre 2017



- Mesures réalisées 11%
- Mesures engagées 49%
- Mesures à l'étude 40%



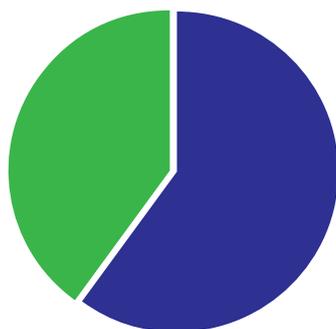
État d'avancement des engagements présidentiels fin mars 2018



- Mesures réalisées 16%
- Mesures engagées 73%
- Mesures à l'étude 11%

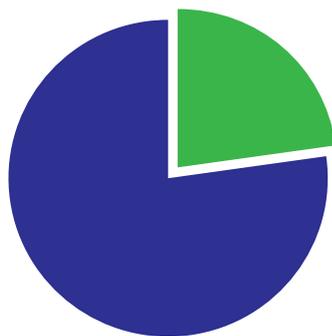
## Évolution de la mise en œuvre des mesures

Etat d'avancement  
des mesures  
du PUG au  
au 4 juillet 2017



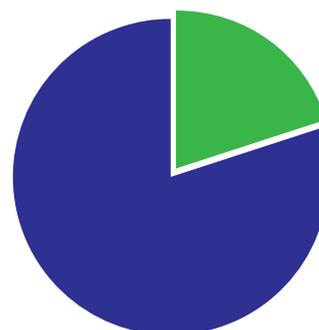
Mesures réalisées 60%  
Mesures engagées 40%

Etat d'avancement  
des mesures  
du PUG au  
12 septembre 2017



Mesures réalisées 77 %  
Mesures engagées 23 %

Etat d'avancement  
des mesures  
du PUG au  
31 mars 2018



Mesures réalisées 80 %  
Mesures engagées 20%

## États d'avancement des mesures des accords sectoriels

### Détail des mesures par atelier

Ateliers de travail	Mesures réalisée	Mesures Engagées	À l'étude	TOTAL
1 - Agriculture	6	7	0	13
2 - Architecture	4	3	0	7
3 - Bois	2	3	1	6
4 - BTP	2	4	4	10
5 - Communautés	5	10	4	19
6 - Economie	7	7	4	18
7 - Éducation routière	3	1	1	5
8 - Énergie	1	3	0	4
9 - Mines	2	3	1	6
10 - Pêche	9	7	1	17
11 - Petite enfance	5	3	2	10
12 - Sécurités -Justice	5	3	4	12
13 - Tourisme	1	2	3	6
14 - TPE	1	5	4	10
15 - Transports	9	6	2	17
16 - Éducation (hors At.)	2	2		4
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>31</b>	<b>164</b>

## L'appui aux entreprises, une priorité

En février 2018, a été signée la charte de partenariat pour la mise en œuvre du fonds « CORAIL » pour 3 M€, dédiés à la reconstitution de la trésorerie des entreprises. Il est octroyé sous la forme de prêts d'honneur à taux zéro, remboursables sur trois ans avec un plafond de 25 000 € par entreprise et un différé de six mois. Cet outil financier a pour but de permettre aux très petites entreprises (TPE) et aux PME locales de surmonter leurs difficultés de trésorerie. A ce jour, une première enveloppe de plus de 1,8 millions d'euros a été débloquée pour accompagner les entreprises guyanaises qui ont connu un événement accidentel de trésorerie, en lien notamment avec le mouvement social.



## Renforcer la coopération frontalière en termes de sécurité

Conformément au plan d'urgence pour la Guyane, la création d'une commission frontalière de sécurité permet d'organiser des réunions mensuelles de police avec le Surinam, alternativement dans chacun des deux pays. De plus, les réunions du conseil du fleuve intègrent un volet sécuritaire important.

S'agissant de la mobilisation du réseau diplomatique pour relancer la coopération avec les pays voisins en matière de sécurité et de justice, la coopération avec le Suriname a connu des avancées importantes : ainsi, l'accord de coopération policière a été ratifié par le Parlement du Suriname le 24 octobre 2017 ; de même, l'accord de délimitation de la frontière maritime ainsi qu'une déclaration bilatérale ont été signés le 8 novembre 2017, ce qui facilitera la lutte contre la pêche illégale. Enfin, un accord d'entraide en matière pénale est finalisé et pourrait être signé prochainement.

Enfin, l'université de Guyane a organisé un colloque qui a permis des échanges avec les autorités judiciaires des pays du plateau des Guyanes les 23 et 24 octobre 2017.



## Faire davantage et mieux en faveur de la petite enfance

Conformément aux engagements du schéma territorial des services aux familles (STSF) 2016-2019 et du Plan d'urgence, la CAF a procédé, début 2018, au recensement des besoins des structures d'accueil de la petite enfance en matière d'emplois. Les résultats ont été examinés lors de la réunion du 13 mars 2018 du STSF. En mars 2018, les 54 projets de structures d'accueil de la petite enfance déposés à la CAF représentent un potentiel de création de 2.277 places soit 74 % de l'objectif 2016 – 2019. Ces projets représentent un montant de subventions d'investissement accordées par la CAF de près de 20 M€. De nouveaux projets devraient être présentés prochainement. S'agissant de l'accueil individuel, un objectif de 300 places supplémentaires est inscrit dans le STSF. Enfin, outre Cayenne, quatre autres relais d'assistantes maternelles ont été financés : Saint-Laurent du Maroni, Kourou, Matoury et Macouria.



## Soutenir les collectivités locales, en particulier à la Collectivité Territoriale de Guyane

Le plan d'urgence prévoyait, pour 2017, les versements par l'État à la Collectivité Territoriale de Guyane de :

- 53 M€ pour la programmation pluriannuelle des investissements
- 36 M€ pour compenser le RSA (soit un soutien de l'État de 50 M€ en 2017)
- 9 M€ pour compenser le transfert aux communes de la part du produit l'octroi de mer.

Ces engagements ont été tenus et cet accompagnement financier se poursuivra sur plusieurs années, notamment en faveur de l'éducation (50M€ par an pour rénover ou accroître la capacité d'accueil des collèges et lycées). De même, l'État poursuivra son soutien à la CTG dans le domaine social au titre du versement du RSA avec une dotation exceptionnelle de 50 M€ en 2018, avant la recentralisation du dispositif en 2019.

Au-delà de cet appui financier, l'État se veut être un véritable partenaire pour la CTG.



## Répondre aux besoins des communautés amérindiennes et bushinengés



L'accord concernant les communautés amérindiennes et bushinengés a permis de renforcer la prise en compte des spécificités linguistiques dans l'enseignement : aussi, le Rectorat a mis en œuvre des actions dans le parcours de formation des professeurs des écoles.

Enfin, la création du Grand conseil coutumier des communautés le 11 février 2018, à Cayenne, et qui a fait l'objet du décret du 13 avril 2018, permet de donner une reconnaissance officielle de l'institution coutumière : outre la reconnaissance des différentes communautés et de leurs spécificités linguistiques, culturelles et traditionnelles, cette institution leur permettra d'agir concrètement, notamment dans les affaires foncières et minières.

## Mise en place de formation des élus locaux aux enjeux d'urbanisme et de planification

Dans le cadre des Accords de Guyane, a été identifié le besoin de former les élus aux enjeux d'urbanisme et de planification. Pour cela, la direction des affaires culturelles (DAC), appuyée par les autres services de l'Etat, propose désormais des interventions de professionnels lors de colloques ou de réunions d'informations dédiés spécifiquement aux élus. C'est d'ailleurs en ce sens qu'a été organisée la première session des Assises de l'aménagement et de la construction durable en Guyane le 8 novembre 2017 à Kourou. Avec un objectif de deux sessions par an, la DAC envisage, pour juin 2018, un partenariat avec la commune de Mana pour la deuxième session de ces Assises.

En parallèle sont organisées des permanences dans les communes sur tous les sujets de l'urbanisme et de l'aménagement (architecture, aménagement, urbanisme, cadre de vie), qui permettent de faire la promotion de la concertation locale et des clauses d'insertion. Entre septembre et décembre 2017, des réunions préparatoires à ces permanences ont été réalisées à Cayenne, Macouria, Kourou, Sinnamary, Saint-Laurent-du-Maroni, Mana, Awala-Yalimapo, Maripasoula, Papaïchton et Ouanary.



### Service de presse

Annick Girardin : 01 53 69 26 74

Twitter : @AnnickGirardin - @loutremer

Facebook : @annickgirardin.fr - @lesoutremer

MOM Service presse 18/09/2017